

22 janvier 2020

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 30 septembre 2019: «La population veut profiter des deux terrasses de l'hôtel-restaurant du parc des Eaux-Vives, patrimoine de la Ville de Genève!»

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 30 septembre 2019. Elle a été traitée sous la présidence de M. Thomas Zogg les 28 octobre et 9 décembre 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 28 octobre 2019

Audition de M^{mes} Dournow, Dubutte et Zimmermann, pétitionnaires

M^{me} Dournow remercie tout d'abord les commissaires de donner l'occasion aux pétitionnaires de présenter leurs demandes. Elle explique tout d'abord que la pétition en question émane principalement du club de marche SATUS, elle déclare ensuite que la pétition a pour but principal de permettre à la population de la Ville de Genève de profiter de son patrimoine. Elle précise que cela fait des années que le club de marche existe et explique que ses membres ont pour habitude de prendre le café à la terrasse du restaurant du parc des Eaux-Vives, ce qui n'est plus possible depuis deux ans, car la terrasse est fermée au public. Elle ajoute que le café des Abstinentes situé au parc La Grange n'ouvrant lui qu'à 11 h, les membres du club doivent par conséquent sortir du parc s'ils souhaitent se réunir ensemble un moment, mais qu'il est souvent compliqué de trouver dans un café de la place pour une vingtaine de personnes pour ce faire. Elle dit avoir pu constater que les membres du club de marche ne sont pas les seuls à qui cet endroit manque, et déplore la transformation du restaurant du parc des Eaux-Vives, qui à l'heure actuelle n'est ouvert qu'entre 12 h et 14 h, et sert des filets de perche médiocrement préparés pour une cinquantaine de francs, et le reste du temps est limité dans son usage pour la location de soirées privées. Elle ajoute que les membres du club ont décidé de ne pas se contenter de râler dans leur coin, et ont voulu se servir des beaux instruments mis à la disposition des citoyens par la démocratie directe à un niveau local. Elle dit regretter, de même que ses cosignataires, le fait que les citoyens lambda ne soient plus en mesure de fréquenter le restaurant en question, et dit son souhait à ce que les commissaires

entendent cette demande de faire de ce lieu un espace plus populaire, rappelant qui plus est que la vente de cafés est nettement plus rentable que celle des seuls plats du jour.

M^{me} Dubutte précise que cette pétition n'a pas pour unique but de défendre les intérêts des petites gens, dit ne pas voir d'opposition entre le fait que des gens puissent faire dans ce restaurant des soirées privées le soir et que tout un chacun puisse venir y prendre son café le matin, et souhaite qu'on trouve une solution pour concilier les deux. Abordant ensuite la question de la gestion de l'établissement, elle rappelle qu'il est passé récemment d'un système de fermage à un système de gestion libre, et estime qu'il serait intéressant de disposer des résultats de ce changement de statut, notamment pour savoir si les citoyens ne font qu'amortir par le biais de leurs impôts les crédits du gérant libre qui encaisse lui les bénéfices. Elle dit également son souhait de savoir qui fixe les horaires de l'établissement, et s'il existe un règlement ou un cahier des charges sur le sujet. Elle s'interroge enfin sur le dégât d'image qui pourrait en résulter pour la Ville, qui accepte que ce lieu soit ouvert à des soirées privées, et qui refuse que des personnes viennent y prendre leur café la journée.

M^{me} Zimmermann relève le grand succès de ces cours de marche, qui réunissent à chaque séance entre 10 et 20 personnes, que cela soit dans la session du matin ou du soir. Elle explique que l'accès au restaurant manque vraiment aux participants de ces cours, car le café constituait après les séances du matin un moment de partage et de discussion, qui donnait de la cohésion au groupe par le biais de la convivialité. Elle remarque que depuis que la terrasse du restaurant n'est plus accessible, l'échange entre les participants a diminué, car faute de place où se réunir à proximité, le groupe se disperse vite.

Questions des commissaires

Une commissaire propose une réponse partielle aux interrogations de M^{me} Dubutte concernant le volet financier de la gestion du restaurant, et indique que la Ville ne gagne d'argent que sur les revenus du bail, depuis que l'on est passé d'un système de fermage à un système de gestion libre. Elle indique qu'étant elle-même habitante des Eaux-Vives, elle se dit contente que cette pétition ait été déposée, déclarant avoir elle-même pu vivre cette diminution d'accès à la terrasse du restaurant.

Une commissaire demande aux auditionnées si elles ont déjà parlé directement au gérant de la problématique abordée par la pétition.

M^{me} Dournow répond que certaines membres du club sont allées au restaurant, trouvant l'horaire très peu étendu et la prestation d'une qualité plutôt basse. Elle relève néanmoins que l'entente avec le gérant est bonne. Elle déclare enfin que les

attentes des pétitionnaires sont celles de citoyens du quartier qui voudraient pouvoir profiter du patrimoine de la Ville, autrement dit de leur patrimoine.

Un commissaire demande aux auditionnées si elles ont pris des initiatives en vue d'expliquer leurs demandes au gérant ou au magistrat.

M^{me} Dournow répond que si le gérant est sympathique, il leur a expliqué qu'il ne peut rien faire pour changer la situation actuelle. Elle ajoute que pour ce qui est du magistrat, aucun contact n'a été cherché avec lui, les pétitionnaires s'étant dit qu'ils allaient plutôt utiliser les outils mis à la disposition des citoyens par la démocratie directe.

Une commissaire déclare que la gestion de l'établissement dépend toujours de l'hôtel Métropole, mais explique que ce dernier mène une réflexion en vue de repenser tout cela, car il a de la peine à rentabiliser l'endroit, et indique que parmi les pistes explorées figure celle de le transformer en boutique-hôtel. Elle note enfin que la pétition tombe en ce sens au bon moment, car la magistrate devra être auditionnée pour savoir quels sont les différents projets envisagés à ce sujet.

Un commissaire indique qu'à la page 135 de la brochure présentant les comptes 2018 de la Ville de Genève figurent le détail du compte de résultats, de même que des informations sur la gestion du restaurant du parc des Eaux-Vives. Il relève qu'il y est notamment fait mention que l'activité du restaurant «continue à générer des pertes», et que celles-ci s'élèvent à 225 000 francs pour l'exercice, observant que ce montant est notamment justifié par le fait que l'établissement est trop saisonnier.

M^{me} Dournow estime que cet argument n'est pas sérieux, précisant qu'elle-même et ses collègues du club fréquentent le parc par tous les temps, et indique qu'à son sens le restaurant n'est pas rentable car il ne correspond pas à la demande des habitants du quartier et des gens qui fréquentent le parc. Elle dit par ailleurs déplorer le fait que la gestion ait été reconduite pour les douze prochaines années, regrettant qu'il faille attendre aussi longtemps pour que les choses changent.

M^{me} Dubutte relève qu'une solution pour rééquilibrer les comptes serait pour la Ville de vendre ce bien, et s'étonne du fait que le contrat de gestion ne prévoie pas une participation de la Ville aux bénéfices, le jour où le restaurant en produira.

Le président demande aux commissaires la suite qu'ils souhaitent apporter au traitement de cette pétition.

Une commissaire estime qu'il serait opportun d'auditionner M^{me} Salerno sur cette question.

Le président prend note de cette demande, et propose de la soumettre au vote de la commission.

Vote

Par 15 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG) la commission accepte à l'unanimité l'audition de M^{me} Salerno.

Séance du 9 décembre 2019

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire, en charge du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département

M^{me} Böhler déclare tout d'abord avoir pu prendre connaissance de la pétition en question. Entrant dans le vif du sujet, elle rappelle que la Ville avait lancé un appel d'offres pour l'exploitation du restaurant du parc des Eaux-Vives, et indique que l'offre retenue, aujourd'hui en vigueur, consistait à faire du lieu une maison de séminaires dans la journée et un endroit pour les banquets en soirée. Elle note que depuis la signature du contrat d'exploitation avec IHA, un travail important a eu lieu pour réduire les coûts, notamment en utilisant sur place les équipes de l'hôtel Métropole. Elle relève qu'un des événements phares pour l'établissement est le Geneva Open de tennis, dont elle accueille les hôtes avec un service de catering. Elle ajoute que l'exploitation du restaurant sous forme de brasserie n'avait auparavant pas permis de dégager des revenus satisfaisants, ce qui explique la proposition de l'exploitant, actuellement en vigueur, de le transformer en café perches en semaine, et en brasserie uniquement le week-end. Elle précise que malgré cela, les résultats ne sont à l'heure actuelle toujours pas très satisfaisants, et indique que le gestionnaire propose maintenant de transformer l'établissement en salon de thé, tout en continuant à exploiter le lieu pour y accueillir des banquets. Elle précise qu'il conviendra d'évaluer cette proposition sur le plan financier, mais que le salon de thé envisagé permettrait de répondre à la demande des pétitionnaires. Elle conclut que le bâtiment étant vieillissant il faudra bientôt songer à sa remise en état, constatant que cet élément financier est aussi à prendre en compte pour l'avenir.

Une commissaire indique être allée récemment à l'hôtel Métropole, dont la société exploite aussi le restaurant du parc des Eaux-Vives, et avoir été surprise en recevant une facture de 20 francs pour deux cafés. Elle note comprendre qu'avec des tarifs semblables des problèmes de rentabilité puissent survenir dans l'exploitation du restaurant du parc, déclarant qu'un touriste qui passe la semaine à Genève pourra tout à fait trouver moins cher à un meilleur tarif. Elle relève que pour ce qui est du restaurant en question, un commissaire y était allé et avait constaté que des éléments du décor ne rendaient pas justice à un établissement qui pourrait être doté de quatre ou cinq étoiles.

La commissaire demande quel délai a été fixé pour étudier les nouvelles propositions de l'exploitant précitées.

M^{me} Böhler répond qu'une présentation détaillée du business plan aura lieu bientôt. Elle précise qu'elle peut d'ores et déjà indiquer que le projet prévoit de continuer à réserver le rez, y compris sa terrasse, pour les banquets, tandis que l'étage et sa terrasse seraient accessibles sept jours sur sept comme salon de thé. Elle rappelle enfin que si le lieu marche bien l'été, sa fréquentation diminue fortement en hiver, ce qui engendre un problème de surcoût étant donné que du personnel doit tout de même être mis à disposition.

Ladite commissaire estime que ce qui compte c'est que tout le monde puisse avoir accès au lieu, précisant que tel est aussi le désir des pétitionnaires. Elle demande s'il est possible aux auditionnées de faire un retour à la commission pour leur signifier si ce nouveau business plan est accepté ou non.

M^{me} Böhler précise qu'il fera le cas échéant l'objet d'une période-test, d'où sera tiré un bilan après six mois. Elle rappelle que malgré cela l'exploitation hivernale d'un tel lieu est toujours compliquée.

M^{me} Salerno indique que le problème de l'établissement est qu'il n'a jamais été rentable. Elle note que le coût de la main-d'œuvre et la variabilité de la météo en rendent l'exploitation compliquée. Elle ajoute que le business plan en question sera néanmoins analysé, comme l'ont été les précédents. Elle déclare enfin qu'il est embêtant pour une collectivité publique de mettre de l'argent de la collectivité pour faire vivre un tel espace.

La commissaire rétorque que le nouveau business plan pourrait pourtant constituer une réponse satisfaisante.

M^{me} Salerno confirme qu'il pourrait être une réponse, mais note que beaucoup de choses ont été essayées pour faire fonctionner le lieu, et que beaucoup de business plans ont déjà été vus et étudiés. Elle précise que sa non-rentabilité n'a pas de rapport avec le fait que la Ville ne saurait pas gérer de tels établissements. Elle fait remarquer en ce sens que même les privés qui s'y étaient intéressés au début se sont tous retirés en voyant les contraintes inhérentes à l'établissement.

Le président souhaite savoir quelles sont précisément ces contraintes.

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit en premier lieu de sa situation, loin du centre-ville, de son espace qui est grand mais dont l'agencement ne lui permet d'accueillir que peu de tables, au fait qu'il soit difficilement accessible à tous en soirée, et enfin au fait que le personnel est cher.

La commissaire indique rapporter les vœux des pétitionnaires qui disent souhaiter qu'enfin la Ville de Genève permette à la population de jouir sept jours sur sept de cet espace, notamment de ces deux terrasses. Elle précise avoir été satisfaite par cette pétition, notamment en tant qu'habitante des Eaux-Vives, relevant que chaque fois qu'elle voulait aller boire un café dans l'établissement

celui-ci avait été privatisé. Elle dit pouvoir comprendre les exigences financières liées à son exploitation, mais relevant qu'il n'a de toute façon jamais été rentable, elle se demande s'il ne conviendrait pas dès lors d'au moins faire en sorte qu'il soit comme avant ouvert à tout le monde. Elle demande enfin si une clause ne pourrait pas exiger de l'exploitant qu'il doive maintenir en permanence une partie de l'établissement ouverte à toutes et tous.

M^{me} Salerno répond que si l'on change le concept, ce ne sont pas 10 000 francs qui seront mis dedans mais 500 000, précisant que le Conseil municipal est néanmoins libre de faire cet arbitrage financier s'il l'entend ainsi. Elle fait remarquer ensuite qu'à l'occasion d'un mariage ou d'une communion il est normal que les intéressés n'aient pas envie que des gens extérieurs à l'événement y passent, et relève que le problème reste que l'espace est restreint. Elle note à ce titre que si on ouvrait une partie à toutes et tous en permanence apparaîtrait par conséquent une pétition d'une autre partie de la population qui souhaite utiliser cet endroit pour des événements privés uniquement. Elle ajoute que ce problème se pose aussi dans le cadre du Geneva Open, et déclare qu'on ne peut dire aux organisateurs que tout le monde peut se rendre dans l'établissement à ce moment-là. Elle relève que si ce tournoi n'a pas ce lieu à disposition, sa tenue même serait rendue compliquée. Elle déclare à ce titre que si ce tournoi est relativement récent il contribue tout de même à la renommée de Genève. Elle indique ensuite ne pas bien voir comment le lieu pourrait en même temps continuer à accueillir de tels événements et ouvrir à tout le monde tout le temps. Elle ajoute que la faible fréquentation de l'établissement, s'il était ouvert en permanence à toutes et tous, serait aussi problématique pour le personnel.

La commissaire rétorque que s'il fait sens de privatiser entièrement le lieu pour le Geneva Open, c'est moins le cas pour des événements d'entreprise. Elle regrette le fait que par exemple en sortant après les concerts au parc on ne puisse pas y aller. Si elle explique une nouvelle fois comprendre le problème de la rentabilité, elle indique que cette privatisation à outrance n'y répond pas car l'établissement n'est toujours pas rentable.

M^{me} Salerno le confirme, mais précise que le niveau du déficit peut tout de même beaucoup changer, selon le type d'exploitation proposé. Elle indique que dans le cadre des concerts auxquels la commissaire a fait mention, la buvette de l'Orangerie ou celle installée en bas de la scène peuvent tout aussi bien servir.

M^{me} Böhler explique que le nouveau business plan prévoit d'ouvrir l'établissement sept jours sur sept au printemps et en été, et d'y organiser des brunches à thèmes les dimanches, qui pourraient être susceptibles de ramener des clients banquets. Elle relève que si la demande consiste à ouvrir le lieu toute l'année, cela sera compliqué.

Elle explique que les personnes qui viennent faire du sport toute l'année dans le parc le fréquenteraient.

M^{me} Salerno dit bien entendre cette remarque mais indique qu'il coûte parfois moins cher de fermer un établissement, car on n'a pas alors à payer des charges de personnel, que d'ouvrir pour 10 personnes. Elle explique qu'il s'agit là d'une question d'allocation des ressources.

Une commissaire s'étonne qu'un si bel endroit ne soit pas accessible à tous, et rappelle que c'est ce qu'avait demandé le Conseil municipal il y a une vingtaine d'années. Elle estime que si l'établissement est fermé à chaque occasion de mariage, baptême, fête d'entreprise etc., il est peu utile que la Ville paye sans faire bénéficier les habitants de Genève de cet espace. Elle demande ensuite à combien s'élèvent le déficit et les bénéfices de l'établissement.

M^{me} Salerno lui répond que tous les chiffres apparaissent dans les comptes de la Ville.

Une commissaire indique qu'elle avait perçu un problème au niveau de la qualité des modalités de l'exploitation actuelle, qui n'est pas en adéquation avec le lieu. Elle demande ensuite comment les offres ont été évaluées pour savoir laquelle était le plus rentable.

M^{me} Salerno répond qu'elle a désormais douze ans de recul sur ce dossier pour savoir si un projet d'exploitation est susceptible de fonctionner ou pas. Elle relève ensuite que l'amortissement qui grevait les états financiers de la Ville est arrivé à son terme, ce dont il convient tout de même de se réjouir.

Ladite commissaire estime que la cuisine de l'établissement étant d'une qualité assez faible, il est logique, vu son éloignement, que les gens ne s'y déplacent pas.

M^{me} Salerno rétorque que les usagers du club de tennis sont les principaux clients du lieu.

Le président rapporte que les pétitionnaires trouvaient les prix de l'établissement élevés, et demande comment la Ville pourrait faire en sorte de les baisser.

M^{me} Salerno répond qu'il est normal qu'une assiette de filets de perche du lac Léman coûte 45 francs, et qu'il ne serait pas souhaitable d'y vendre des filets provenant d'Estonie, que cela soit au niveau de l'empreinte carbone qui en découlerait ou de la manière déplorable dont sont nourris ces poissons. Elle cite à ce titre le cas des Bains des Pâquis où la viande séchée est peu chère, mais est de la viande séchée de cheval en fait. Elle dit sa préférence en l'occurrence de ne pas se moquer des gens et de leur servir un produit de qualité.

Le président dit bien entendre cet argument, mais demande si une démarche visant à faire baisser les prix sur les autres plats serait tout de même possible.

M^{me} Salerno répond par la négative, expliquant que la Ville ne peut pas influencer les tarifs pratiqués par l’exploitant.

La commissaire rapporte que ce qui avait surpris particulièrement un commissaire lors de sa visite à l’établissement était le set imprimé avec le prix des consommations, et relève que cela manquait d’élégance pour un restaurant de ce genre. Elle dit en revanche bien entendre l’argument en faveur de la qualité des perches du Léman.

Le président demande s’il serait possible d’avoir une gestion multiple du lieu pour répondre aux différentes demandes dont il fait l’objet.

M^{me} Salerno répond que cela a été testé, mais que ça ne marche pas. Elle explique avoir essayé d’approcher le restaurant des Voiles, qui trouvait l’idée intéressante, mais note que son business plan exigeait la mise à disposition gratuite du lieu, et note que le Conseil municipal n’en aurait certainement pas été satisfait. Elle ajoute que des analyses ont été faites avec de multiples partenaires potentiels, mais que le lieu, exigu et aux possibilités limitées, était toujours le problème principal, quand bien même l’endroit est magnifique. Elle explique que deux écoles hôtelières ont même été approchées, et n’en ont finalement pas voulu. Elle note que l’exploitation du lieu ne fonctionne pas quelles que soient les modalités, sauf à y investir beaucoup d’argent. Elle observe que si l’endroit est certes magique, il est très excentré, et ne dispose donc pas d’une clientèle captive dont les consommations seraient à même de salarier les employés. Elle conclut qu’en matière de restauration la réalité des chiffres est souvent plus compliquée à appréhender que celle empirique, et que même un restaurant qui est plein tous les jours peut ne pas réussir à couvrir le coût de toutes ses contingences.

Discussion et votes

Le président demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent apporter au traitement de cette pétition.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que la seule solution serait de fermer l’établissement, au vu de ce qui a été dit aujourd’hui.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose de demander à M^{me} Böhler de faire un retour auprès de la commission une fois que le nouveau business plan actuellement en cours d’analyse et qui prévoit un salon de thé aura été accepté. Elle note que cela permettrait d’inclure une information dans le rapport, expliquant qu’un salon de thé serait ouvert sept jours sur sept à partir de telle date, et permettrait ainsi de répondre en partie à la demande des pétitionnaires.

Le président lui demande si elle souhaite dès lors proposer de voter sur une proposition de report du vote.

La commissaire du Parti libéral-radical répond par l’affirmative.

Un commissaire de l’Union démocratique du centre propose également de voter cette pétition.

Une commissaire du Parti socialiste estime que l’objectif de la pétition est tout de même relativement modeste et raisonnable en demandant d’ouvrir le lieu aux habitants. Si elle explique avoir bien compris la nécessité de maintenir ce lieu fermé pour quelques événements exceptionnels comme le tournoi de tennis et avoir bien entendu que l’exploitation du lieu est déficitaire, elle relève qu’ouvert à tous ou non ce lieu reste déficitaire quoi qu’il en soit, et qu’il conviendrait par conséquent de soutenir cette pétition pour envoyer un signal respectueux aux personnes venues présenter leurs doléances légitimes.

Le président propose de voter tout d’abord sur la proposition de report du vote, puis de voter sur le renvoi éventuel de cette pétition si ce report est refusé.

Par 8 non (4 S, 1 Ve, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 oui (1 EàG, 1 PDC, 3 PLR), la commission refuse le report du vote de la pétition P-407.

Par 10 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 2 MCG) contre 3 non (PLR), la commission accepte le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-407.

Annexe: pétition P-407

p.a. Nicole Dournow
Pictet-de-Rochemont 27
1207 Genève

12 SEP. 2019

P-407

Commission des pétitions
du Conseil municipal de la
Ville de Genève
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, 9 septembre 2019

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

La pétition étant déposée devant le Grand Conseil, nous avons dû, selon la règle en usage, lui réserver les feuilles de signatures manuscrites originales. Nous vous remercions toutefois, par anticipation, d'accorder votre attention à ce qui suit.

La population veut profiter de son patrimoine !

Motif : à quelques minutes du centre-ville, surplombant le lac, sise dans l'un des plus beaux sites de la ville de Genève, un joyau, une belle maison de maître pleine d'élégance et d'histoire, construite vers 1750, restaurée au fil du temps, abrite un lieu magique, l'hôtel-restaurant du parc des Eaux-Vives, patrimoine de la Ville de Genève.

Ce superbe édifice comporte deux terrasses l'une au rez-de-chaussée et la seconde au premier étage lesquelles offrent une vue panoramique imprenable sur le lac Léman et la chaîne du Jura; la population est actuellement privée de la jouissance de ce patrimoine.

Selon les publicités, l'occupation de ce lieu est :

- *LA VERANDA : La tente-véranda du Parc des Eaux-Vives, un nouvel écrin pour vos événements. Surplombant le lac, transparente, élégante et chauffée, la nouvelle tente-véranda du Parc des Eaux-Vives offre de nouvelles perspectives événementielles à Genève. De novembre à mai, créez la sensation pour 300 convives assis ou 500 debout dans un lieu spectaculaire. Et jusqu'à 500 places assises et 900 debout en y ajoutant le bâtiment principal. Réservez dès maintenant une expérience unique ! Jusqu'au 13 mai 2018, et de retour de novembre 2018 à fin avril 2019.*
- *Restaurant privatisable (70 personnes max.); Le parking de l'hôtel est mis à votre disposition gratuitement.*
- *Le 3 juin 2019, le « Café perche » s'est ouvert au 1er étage. Son horaire : lun - sam : 12 h - 14 h et 19 h - 21 h + dim 12 h - 21 h. (!)*

cl. D.

La population est privée de la jouissance d'un lieu magique !

C'est pourquoi, la présente pétition vous est adressée.

Comme l'expose le site officiel : "Lancer une pétition est un moyen de formuler une demande, une plainte ou un vœu à l'intention de l'autorité cantonale ou communale de votre choix (p. ex... Conseil municipal).

Toute personne peut signer une pétition, même si elle ne bénéficie pas des droits politiques. L'autorité est tenue d'examiner la pétition et peut :

- y donner suite dans les limites de ses compétences
- la renvoyer à l'autorité compétente en la matière
- la classer. »

Voeu

**Qu'enfin la Ville de Genève permette à tous de jouir
en permanence, 7 jours sur 7, de ce patrimoine, notamment de ses
deux terrasses.**

Certains que cette pétition retiendra votre attention, nous vous prions d'agréer, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

Pour la population, les habitants

et les « marcheuses » des Eaux-Vives



Cette pétition sera remise aux commissions des pétitions du Grand Conseil et du Conseil municipal de la Ville de Genève.
